

■ **L'OUTIL FINANCIER VIENT D'ÊTRE OFFICIELLEMENT PRÉSENTÉ PAR CAMILLE DE ROCCA-SERRA**

FIP Corse : drainer l'épargne pour financer l'économie insulaire

Camille de Rocca Serra a présenté lundi 22 janvier à la presse un nouvel outil de performance d'épargne et d'investissement en faveur du financement de l'économie insulaire le FIP Corse, destiné à drainer l'épargne vers certaines petites et moyennes entreprises corse.

DÉFISCALISATION. La création du FIP Corse a été portée par Camille de Rocca Serra, député de Corse-du-Sud et validée par amendement à la Loi de Finances 2007 lors de sa discussion à l'Assemblée nationale le 17 novembre 2006.

Le FIP Corse offre une défiscalisation attractive à hauteur de 50% pour les épargnants plafonnée à 12000 euros pour une personne seule et 24000 euros pour un couple contre 25% pour les FIP de droit commun, initiés en 2003 par la Loi Dutreil. Autre distinction, le FIP Corse concerne une seule région, la Corse au lieu de trois régions partenaires dans le cadre du droit commun. Les entreprises éligibles devront exercer leur activité en Corse.

La société de gestion pressentie dans l'attente de l'autorisation de l'AMF (Autorité des marchés



financiers) est VIVERIS Management, principal opérateur de FIP en France, société détenue majoritairement par le groupe Caisse d'Epargne et par la Caisse des dépôts.

Lancement en mars 2007

Le lancement du FIP Corse devrait se faire courant mars 2007, avec un premier objectif d'une levée de fonds à hauteur de 15 millions d'euros pour la première tranche et 10 millions d'euros pour une deuxième tranche. 60% des fonds seront investis dans le capital d'entreprises existantes présentant de réelles potentialités de dévelop-

pement, mais une partie des fonds sera également réservée aux dossiers de transmission d'entreprises, d'accompagnement de création d'entreprises ou encore dans l'aide au développement d'entreprises jeunes (moins de 5 ans). La mise en œuvre du FIP Corse se fera en collaboration avec « Femu Qui » seule société de capital risque régionale créée en 1991, soutenue par la Collectivité Territoriale de Corse et la Caisse des dépôts et dont le capital de plus de 3 millions d'euros est constitué majoritairement par appel public à l'épargne.

Pour Camille de Rocca Serra cet outil est une « chance pour la Corse d'instaurer une nouvelle relation de confiance dans l'éco-

nomie insulaire ». Le député a souligné la dimension vertueuse de la démarche qui vise à établir une relation « gagnant-gagnant entre l'investisseur, l'entreprise et le secteur bancaire ». Pour le député, la réussite du travail mené au niveau parlementaire est le fruit d'une méthode basée sur la capacité de s'inscrire dans une démarche commune. Il a notamment rappelé le rôle déterminant des partenaires économiques et notamment le MEDEF Corse qui dès 2004 l'avait saisi sur la question essentielle du financement de l'économie locale.

L'ensemble des acteurs du monde économique présents : La Caisse des dépôts, Oséo Corse, les chambres consulaires, l'Agence du développement économique de la Corse, le secteur bancaire, le MEDEF Corse et les chefs d'entreprises ont témoigné de l'importance d'un tel outil pour l'île dans l'objectif de « mobiliser tous les acteurs et toutes les énergies au service de l'économie Corse ».

Enfin pour Camille de Rocca Serra « le politique doit agir à son niveau afin d'initier et de faciliter les initiatives, mais doit surtout laisser sa place au monde économique et financier dans la conduite des projets ».